



Paris, le 4 Avril 1986

RP/MM N° 2899

Objet: PROJET DE RESOLUTION 71ème CONGRES.

Cher(e) Camarade,

Voici le texte du projet de résolution soumis à la discussion du 3ème Congrès de l'UNEF.

Le texte te parviens avec 10 jours de retard par rapport au délais proposé lors du C.N. Outre les conditions matérielles, les obligations de relecture, de corrections, les raisons de ce retard résident avant tout dans les difficultés rencontrées lors de l'élaboration d'un tel document.

1/ L'élaboration du texte.

Compte tenu de la période actuelle, il est apparu que la discussion du Congrès devait être profonde, aborder tous les problèmes avec 3 objectifs essentiels.

+++ Permettre à l'UNEF de maîtriser dans tous ces aspects et dans toute son ampleur, la situation de l'Université. (son orientation, sa logique, son élaboration) et celle des Etudiants.

Des transformations profondes se produisent. Il est, de l'avis du B.N, indispensable que l'UNEF en est une bonne appréhension pour déterminer son orientation et sa démarche.

+++ Permettre à l'UNEF de pleinement s'adapter pour être un syndicat fort, offensif et dynamique.

+++ Affirmer et donner les moyens des objectifs de l'UNEF: Agir pour défendre nos Etudes, s'organiser pour les changer.

Il est vite apparu que la résolution du Congrès ne pouvait se contenter de contenir dans un "4 pages". L'élaboration d'un texte plus dense, plus complet nous est apparu nécessaire.

Cependant, il nous a fallu éviter bien des pièges.

++ En effet, il eut été facile d'écrire un "livre" sur l'Université. Sans préjuger de sa qualité, il y a matière à être tenté de le faire. C'est notamment pour cela que nous avons choisi d'éditer en annexes des documents de réflexion et de propositions sur:

- +l'aide sociale
- +les formations technologiques
- +les structures Universitaires
- +la recherche.

++ Il était possible aussi de nous lancer dans un texte très politique n'omettant aucun aspect et aucune analyse. Nous avons voulu nous en tenir à ce qui est essentiel du point de vue syndical.

++ Enfin, il ne fallait pas oublier le sens du mot: "Résolution" qui signifie décisions pour la période à venir. Le texte fait mention des axes de décisions que nous proposons, uniquement en ce qui concerne le syndicat.

Nous proposons que les décisions

Nous proposons que les décisions sur le "programme de l'UNEF" soit l'émanation des commissions du Congrès et s'appuient (pour une part) sur les documents annexes.

Ainsi le texte que tu reçois n'a pas la prétention d'être complet, de ne rien omettre.

Il est conçu avant tout comme une base de réflexion pour toute l'UNEF. Plus qu'une base, il essaie de donner en fait, à tous les niveaux de l'UNEF, une démarche de réflexion et de travail.

2/ Utiliser le texte.

Le texte est envoyé à tous les membres des Bureaux d'AGE, à tous les élus et responsables d'Associations, à tous les délégués inscrits. Il appartient aux directions d'AGE de le diffuser à l'ensemble des adhérents par courrier, porte à porte, réunions,

Il faut d'emblée perdre l'habitude prise, de lire le texte de résolution et de l'amender en l'érigeant en réflexion. Cette démarche aboutit le plus souvent à esquiver tout débat de fond.

Nous voulons d'abord que le texte serve de document,

++ pour discuter de la situation générale à l'Université et des tâches prioritaires du syndicat,

++ pour comprendre le contexte de l'action syndicale et l'orientation et la démarche que nous voulons développer dans les Facs,

++ Pour tenir des réunions, (Associations, Congrès d'AGE) qui s'inspirent de la démarche du texte: Approfondir et réfléchir, à tous les moments de l'année Universitaire, à ce qui bouge, à ce qui transforme dans nos Facs et chez les Etudiants pour en tirer les Enseignements quant à notre activité et à notre organisation.

Le C.N a voulu un Congrès de responsables. Cela veut dire qu'il nous faut veiller à ne pas faire manquer d'étapes à nos délégués entre leur niveau d'activité propre et leur présence dans le Congrès National. La lecture, la réflexion et la discussion du texte de projet de résolution sont des outils essentiels pour cela.

C'est la responsabilité des Directions d'AGE que d'y veiller.

Il s'agit en fait d'une méthode et d'un style de travail. Partant de là, amender le texte prend un sens différent.

3/ Les amendements,

En aucun cas, ils ne peuvent être formulés et discutés en soit. Ils s'inspirent de l'expérience vécue.

Ainsi les Congrès d'AGE, les Congrès d'Associations, les amendements individuels doivent ils porter sur le fond, à chaque fois pour apporter un "plus" au texte.

Ainsi, nous proposons que les "historiquement" trop nombreux amendements de formes ne soient pas examinés par le Congrès et le commission du texte qu'il élira lors de sa première séance plénière,

La commission des Amendements du Congrès recevra les amendements jusqu'à 1 heure, fixé par elle, en milieu de Congrès.

Les amendements ne seront pas recevables pendant le débat sur la résolution (dernier jour du Congrès).

Les amendements sont recevables d'ores et déjà au siège du Bureau National uniquement sur les fiches prévues à cet effet et ci-joint.

- Au total,
- + Ce texte doit être amendé à partir de la réflexion et de l'expérience de chacun,
 - + Les amendements de formes ne sont pas acceptés mais le résolution sera réécrite dans la forme avant son édition finale.
 - + La séance plénière sur la résolution doit être un réel débat de fond et constituer finalement les véritables conclusions du 71ème Congrès.

Je te souhaite donc bonne lecture et bon travail,

Je te demande de renvoyer, au plus vite, ta fiche de confirmation de délégué au Congrès National que tu as dû recevoir avec le N° 1 du Journal du Congrès.

Au congrès donc

Bien amicalement,

Régis PIQUEMAL
Président de l'UNEF.

Cependant, il nous a fallu éviter bien des pièges